

Engagement éthique de l'entreprise BIOSUD SARL

Nous,

BIOSUD

Agissant en tant que Prestataire de Services, nous certifions par la présente scrupuleusement que les directives et règles suivantes sont respectées dans le cadre de notre activité et sans préjudice du respect de toutes les règles légales, éthiques et morales, des bonnes pratiques et des questions environnementales pouvant être requises à l'avenir.

(Ci-après dénommés "Partenaires", fournisseurs, sous-traitants et entrepreneurs indépendants de toute nature que nous utilisons dans l'exercice de nos activités.)

*Dans le cadre du respect des Droits de l'Homme et du Code du Travail, nous nous engageons personnellement et veillons à ne collaborer qu'avec des Partenaires s'engageant à :

Respecter les obligations et principes internationaux relatifs aux Droits de l'Homme et ne jamais se rendre complice de la violation de ces droits

Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire et, de la même manière, respecter les conventions fondamentales de l'OIT n° 138 et n° 182 concernant le travail des enfants ;

-de ne pas discriminer dans l'emploi ;

-S'abstenir de toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou sexuel ;

-Respecter les lois sur la vie privée des employés et des partenaires, y compris celles régissant les fichiers informatiques et les bases de données ;

-Assurer la sécurité absolue des collaborateurs ou partenaires dans l'exercice de leurs activités ; Respecter la liberté de constituer et d'organiser des syndicats de défense des salariés et reconnaître le droit de négociation collective ;

Respecter le droit des personnes à un revenu décent suffisant pour satisfaire les besoins de base et au moins égal au minimum légal.

*Dans le cadre du respect des règles commerciales et morales, nous nous engageons personnellement et veillons à ne collaborer qu'avec des Partenaires s'engageant à :

-Agir loyalement au nom de l'intérêt du Groupe, respecter la qualité de son image et la réputation de ses prestations ou productions ;

-S'abstenir de tout acte de dénigrement ;

-Ne prendre que des engagements réalisables et les respecter ;

-Faire preuve de rigueur, de précision et d'honnêteté lors de l'émission de tout document comptable (devis, bon de commande, facture...) et s'assurer de l'existence des pièces justificatives lors des règlements.

*Dans le cadre des matériels et services que nous fournissons, nous nous engageons personnellement et veillons à ne collaborer qu'avec des Partenaires s'engageant à :

-Sélectionner les Partenaires sur la base de critères transparents ;

-Gérer durablement la relation avec lesdits Partenaires afin d'accompagner et d'améliorer les performances et les bonnes pratiques ;

-Promouvoir une démarche d'amélioration de la traçabilité des filières, de la matière première à la matière finale utilisée dans les produits ;

-Accepter d'être audité et auditer les Partenaires selon des référentiels définis et partagés.

*Dans le cadre de notre utilisation des ressources biologiques, en termes d'impact environnemental et de conservation de la diversité biologique, nous nous engageons personnellement et veillons à ne collaborer qu'avec des Partenaires s'engageant à :

-Utilisation durable des ressources biologiques dans le respect des normes et conventions adoptées, privilégiant les matériaux labellisés garantissant l'utilisation durable des ressources et favorisant l'utilisation de plantes issues de culture, domestiquées ou issues de filières aménagées ;

BIOSUD SARL

1 Avenue de la Mer
F 06270 VILLENEUVE LOUBET

Tél. +33 (0) 4 93 320 350

E-mail mail@biosud.eu

Site www.biosud.eu

Représentations Industrielles

*-Réduire l'empreinte environnementale des produits et préserver la biodiversité ;
-Mener des actions de conservation et de valorisation de la diversité biologique ;
-Respecter la législation locale sur l'accès et l'exploitation des ressources biologiques et/ou des savoir-faire traditionnels et en l'absence de législation locale, les principes de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya.*

* En matière de propriété intellectuelle, nous nous engageons personnellement et veillons à ne collaborer qu'avec des Partenaires qui s'engagent à :

*-Respecter les règles de propriété intellectuelle applicables localement ainsi que les droits des tiers ;
-Respecter toutes les conventions et législations locales relatives aux dépôts de brevets ;
-Respecter dans le cadre du brevetage les principes édictés par la Convention sur la Diversité Biologique et le Protocole de Nagoya et ne pas déposer de brevet sur les ressources biologiques naturelles et/ou les savoirs traditionnels des populations locales
-Impliquer tous les acteurs locaux (partenaires, ONG, entités étatiques, peuples autochtones, etc.) dans la protection des résultats de leurs recherches
-Respecter toutes les conventions et lois locales relatives aux droits d'auteur/marques/modèles (y compris ne pas tenter d'obtenir un droit de propriété intellectuelle sur les enseignes, objets ou éléments décoratifs utilisés localement de manière traditionnelle et non protégés) et inviter les interlocuteurs locaux à protéger leur propriété intellectuelle en utilisant les meilleurs moyens de protection selon la législation locale.*

*En matière de confidentialité, nous nous engageons personnellement et veillons à ne collaborer qu'avec des Partenaires s'engageant à :

*-Respecter et assurer la confidentialité des relations commerciales entretenues ;
-Ne pas divulguer d'informations sur les connaissances, savoir-faire et actifs immatériels des Partenaires, qu'ils soient ou non protégés.*

Enfin, nous nous engageons à proscrire la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin, et à ne travailler qu'avec des Partenaires ayant le même engagement.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Julien DUBOIS